

**Contrat local des solidarités entre l’Etat et le Département 2024-2027**

**AXE 1 : Prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine**

**CAHIER DES CHARGES**

**AAP I 2024**

**« Création d’un espace de ressource parentalité »**

Cet appel à projets vise à recueillir les propositions pour **la création d’un Espace de Ressource Parentalité.**

1. **CONTEXTE ET OBJET**

L’évolution rapide de la société réunionnaise (mode d’habitat, généralisation de l’école, alignement des prestations familiales, délitement des liens familiaux, influence du mode vie occidentale sur les familles), le développement exponentiel et peu maîtrisé des nouvelles technologies d’information et de la communication (NTIC), les difficultés exacerbées par la précarité économique et sociale confrontent les parents à des transformations des modes éducatifs.

 A La Réunion, les indicateurs sociaux tels que le taux de violence intrafamiliale, le nombre de familles monoparentales, le taux de chômage des jeunes, le taux de pauvreté sont autant d’indicateurs qui attestent de la prégnance de ces difficultés sur le sol réunionnais.

**Quelques chiffres à retenir :**

 Près d’un enfant mineur sur 2 (46 %) vit dans un ménage pauvre (Source : INSEE Flash La Réunion – Janvier 2022).

 Parmi les allocataires de la CAF, près d’une famille sur 2 est une famille monoparentale, avec à sa tête majoritairement une femme (Source : Analyses et Études – Publication de la CAF de La Réunion – N° 27 Novembre 2022) et 70 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté (Source : Étude CAF – Observatoire de la Parentalité – Mars 2021).

 Un quart des familles réunionnaises compte 38 % des enfants de moins de 18 ans (Source : Observatoire de la Parentalité - mars 2021).

 Depuis plusieurs années, des réflexions et des orientations politiques sont posées pour accompagner les familles. Le soutien à la parentalité est un axe structurant du Schéma Départemental d’Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS-DEPARTEMENT) mais aussi du Schéma Départemental de Services aux Familles (dont l’animation relève de la CAF).

 Dans la perspective de rendre lisible et accessible l’ensemble des actions portées dans le cadre de ces politiques, il est proposé la création d’un Espace de Ressource Parentalité.

Ce projet se situe dans le cadre de la politique de prévention globale engagée par le Département qui vise à éviter l’aggravation des situations et le risque de basculer dans le champ de la protection de l’enfance. Il s’inscrit également dans l’axe 1 du Contrat Local des Solidarités conclu entre le Département et l’Etat. Il s’agit de créer un espace de ressource parentalité qui offre des prestations en matière de soutien à la parentalité à destination de tous les publics en situation de parentalité (parent, futur parent, co-parentalité, grand-parentalité…) sur le territoire.

1. **DESCRIPTION DE l’ACTION**

L’Espace de Ressource Parentalité a vocation à être un espace dédié au soutien à la parentalité, un espace gratuit d’accueil, d’information, d’orientation et d'accompagnement vers les offres de services personnalisés.

Il a pour finalité de :

* Décliner la politique publique en matière de parentalité sur le territoire en articulation avec les autres plans et schémas (Schéma Départemental d’Organisation Sociale et Médico-Social (SDOSMS), Service Public de la Petite Enfance, Schéma Départemental de Service aux Familles) ;
* Favoriser le décloisonnement et l’accès aux droits communs en vue de prévenir les situations de non-recours ;
* Développer et renforcer la dynamique partenariale et poursuivre la structuration du réseau ;
* Prendre appui sur les dispositifs qui concourent au soutien à la parentalité en vue de rechercher une cohérence et éviter l’effet mille-feuille ;
* Proposer une offre de service adaptée aux besoins et aux demandes exprimés par les personnes et identifiés par les acteurs du territoire.
1. **PUBLICS CIBLES**

1) Tout parent, futur parent et toute personne en situation de parentalité et habitant le territoire concerné. Il est possible d’ouvrir cet espace à ceux qui ne résident pas sur le territoire d’implantation et qui manifesteraient le besoin d’y avoir recours ;

2) Les professionnels.

1. **OBJECTIFS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

L’Espace de Ressource Parentalité répond aux objectifs suivants :

* Offrir un accueil inconditionnel, de proximité et neutre, du lundi au samedi ;
* Renforcer et développer l’accès à l’information et aux droits des parents (santé, éducation, insertion sociale, économique et professionnelle) ;
* Renforcer et déployer l’information et l’offre d’actions collectives en faveur des publics concernés en s’appuyant notamment sur le partenariat avec les Territoires d’Action Sociale, les ressources du territoire (autres dispositifs de soutien à la parentalité existants : Lieu d’accueil Enfant-Parent, médiation familiale, Réseau d’assistante maternelle, Réseau d’Ecoute Accueil d’Accompagnement Parentalité) et les ressources qui œuvrent sur le territoire sans y avoir leur siège ;
* Valoriser les services existants et orienter les publics vers une réponse adaptée à leurs besoins ;
* Favoriser une démarche de co-construction des projets avec les publics concernés en vue de renforcer leur pouvoir d’agir ;
* Constituer une passerelle de façon générale vers les services d’accès aux droits, notamment les services sociaux.

Le Département pourra mettre à disposition un local si besoin.

Il est attendu de l’Espace de Ressource Parentalité :

* Des propositions de service, de prestations, tant au niveau individualisé que collectif, répondant aux demandes et/ ou besoins des publics et des professionnels ;
* Une mobilisation de l’environnement familial mais aussi des solidarités de quartier ;
* Un travail avec le réseau partenarial et les dispositifs de soutien à la parentalité existants ;
* Le développement d’outils de communication adaptés aux publics sur l’existence et les actions de l’Espace de Ressource Parentalité ;
* La mise en œuvre des moyens d’aller vers les publics les plus éloignés des services ;
* La réalisation d’actions et d’animations qui soit autant que possible, innovantes autour de la parentalité ;
* La capacité à proposer une organisation temporelle facilitant l’accès à tous les publics du lundi au samedi et sur des horaires adaptés.
1. **FINANCEMENT**

**Le financement**

L’AAP bénéficie d’une enveloppe de 160 800 € financée à 50 % par le Département et 50 % par l’Etat, dans le cadre du Contrat Local des Solidarités (CLS).

Le financement de l’action s’effectuera selon la modalité suivante :

* 50 % à la signature de la convention ;
* 30 % à la présentation d’un bilan intermédiaire écrit et oral à six mois ;
* 20 % à la remise du bilan de l’action et du bilan financier.

Outre ce financement, un co-financement de l’action sera apprécié.

**Partenaire** : ETAT.

**Pilotage**: Département de La Réunion.

1. **IDENTIFICATION DES PORTEURS DE PROJET ET CRITERES D’ELIGIBILITE**

Peuvent candidater à l’Appel à projets : toute structure dont l’objet principal est l’accompagnement à la parentalité.

De plus, le candidat devra attester de :

* Son ancrage territorial ;
* L’existence d’un réseau partenarial actif sur le territoire ciblé ;
* D’une ancienneté de deux ans et plus ;
* Pour l’action, de la mise à disposition d’un personnel qualifié : professionnels de l’animation et du travail social dont 1 ETP (ES, AS) 2 ETP Animation (BEJEPS, BEATEP) + 1 coordonnateur. Le candidat s’attachera à transmettre les diplômes et/ou qualifications soit à la transmission de sa candidature soit après le recrutement des ETP.

**G. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS**

Un comité de sélection sera mis en place et composé de représentants du Conseil Départemental, de la CAF et d’un représentant de l’Etat à minima.

La qualité des informations apportées dans les réponses sur la pertinence de son projet vis-à-vis des différents critères exposés ci-après sera déterminante dans l’évaluation des projets.

Pour faciliter l’instruction de son dossier, le porteur de projet est ainsi encouragé à présenter des informations précises et quantifiées.

Les projets seront analysés et évalués au regard de leur valeur technique et appréciés selon les sous-critères suivants :

* La connaissance du territoire d’intervention ;
* L’implantation du candidat sur le territoire ;
* La pertinence des propositions et leur caractère innovant ;
* La méthodologie de mise en œuvre des actions et de l’animation de l’espace de ressource parentalité ;
* L’accessibilité et l’identification des locaux par tous ;
* L’accueil du public dont le public porteur de handicap ;
* Respect les règles de confidentialité ;
* L’animation des actions collectives ;
* L’inscription dans un réseau partenarial dynamique ;
* Les modalités d’aller vers ;
* Les modalités d’évaluation quantitative et qualitative. Celles-ci devront être précisées dans le mémoire technique ;
* Le développement d’outils de communication afin de faire connaître l’Espace Ressource Parentalité.

Des demandes de précisions pourront être adressées aux candidats par mail ou par téléphone.

**H. CONTRACTUALISATION AVEC LE(S) CANDIDAT(S) RETENU(S)**

Peuvent candidater à l’Appel à projets : toute structure dont l’objet principal est l’accompagnement à la parentalité.

De plus, le candidat devra attester de :

* Son ancrage territorial ;
* L’existence d’un réseau partenarial actif sur le territoire ciblé ;
* D’une ancienneté de deux ans et plus ;
* Pour l’action, de la mise à disposition d’un personnel qualifié : professionnels de l’animation et du travail social dont 1 ETP (ES, AS) 2 ETP Animation (BEJEPS, BEATEP) + 1 coordonnateur. Le candidat s’attachera à transmettre les diplômes et/ou qualifications soit à la transmission de sa candidature soit après le recrutement des ETP.

Une convention sera conclue entre le Département et le(s) candidat(s) retenu(s) après un vote en Assemblée Plénière du Département.

**I. IDENTIFICATION DES PORTEURS DE PROJET ET CRITERES D’ELIGIBILITE**

Peuvent candidater à l’Appel à projets : toute structure dont l’objet principal est l’accompagnement à la parentalité (Associations, Centre Social, CCAS, Commune, Intercommunalité…).

De plus, le candidat devra attester de :

* Son ancrage territorial ;
* L’existence d’un réseau partenarial actif ;
* D’une ancienneté d’au moins deux ans ;
* Pour l’action, de la mise à disposition d’un personnel qualifié : professionnels de l’animation et du travail social dont 1ETP (ES, AS) 2 ETP Animation (BEJEPS, BEATEP) + 1 coordonnateur. Le candidat s’attachera à transmettre les diplômes et/ou qualifications soit à la transmission de sa candidature soit après le recrutement des ETP.
1. **CONTENU DES DOSSIERS ET MODALITES DE TRANSMISSION**

**1. Contenu des dossiers**

Les projets doivent être conformes aux critères définis dans le présent cahier des charges.

Ils feront ressortir, entre autres, dans un **mémoire technique** :

* La **présentation de l’organisme et des professionnels intervenants** avec mention des expériences dans le domaine de l’action ciblée (connaissance du domaine du social, de l’aide éducative budgétaire, des interventions sociales…).
* La **description du projet**, notamment :

- la personne référente au sein de la structure,

- les moyens alloués (humains, matériels, outils, …),

- le territoire d’interventions : Nord, Est, Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est,

- les propositions de mise en œuvre de l’action et modalités de partenariat,

- le budget de l’action,

- la gestion de la prévention des risques liés au contexte sanitaire (COVID) le cas échéant.

Le mémoire technique devra être accompagné nécessairement des pièces annexées et relatives à :

* **Pièces réglementaires** :
* Une fiche signalétique du candidat selon le modèle joint,
* Le Courrier de demande motivée signé par le Président adressé au Président du Conseil Départemental,
* Le CERFA 12156-6 (dossier de demande de subvention- Association) - Imprimé unique,
* Statuts de l’association datés et signés,
* Copie de la Publication au Journal Officiel ou récépissé de déclaration à la Préfecture
* En cas de modification des statuts, récépissé de déclaration en Préfecture et nouveaux statuts \*,
* Délibération du conseil d’administration autorisant la création et la gestion de l’action,
* Attestation relative au respect des obligations légales et réglementaires,
* Attestation relative au recours à un commissaire aux comptes (pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €),
* Attestation de non dépôt de bilan, d’absence de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire,
* Relevé d’Identité Bancaire.
* **Pièces relatives à l’association :**
* Rapport d’activités de l’année N-1,
* PV de la dernière Assemblée Générale,
* Dernier bilan financier connu,
* Dernier Rapport du Commissaire aux comptes connu (pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €).
* **Pièces relatives au projet :**
* Mémoire technique sur la mise en œuvre du projet.

**2. Modalités de transmission**

Les projets seront :

* Envoyés en courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), à l’adresse suivante :

Département de La Réunion

Direction de l’Action sociale – Service Départemental de Promotion Sociale

2, rue de la Source

97488 ST DENIS Cédex

* Ou déposés directement au :

Département de la Réunion

Direction de l’Action sociale – Service Départemental de Promotion Sociale

2, rue de la Source

97488 ST DENIS Cédex

* Ou envoyés par courriel à l’adresse suivante : direction.actionsociale@cg974.fr.

**Les plis devront parvenir au Département de La Réunion avant le 04 novembre 2024 à midi après la publication de l’offre.**

Les enveloppes devront comporter les mentions :

**« Appel à projets relatif à « La création d’un Espace Ressource Parentalité »**

**« NE PAS OUVRIR »**

**Les dossiers incomplets/ou hors délai, ne seront pas étudiés.**

**Annexe 1**

**Fiche signalétique de présentation de l’association**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et sigle |  |
| Objet |  |
| Date de création / N° SIRET  |  |
| Adresse postale Siège social |  |
| Téléphone |  |
| Courriel |  |
| Site Internet |  |

**Membres du conseil d’administration et du bureau** (dernière assemblée générale)

|  |  |
| --- | --- |
| Président |  |
| Vice-Président |  |
| Secrétaire |  |
| Trésorier |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Identification du représentant légal**

Nom : Prénom :

Fonction : Tel : Courriel :

**Identification de la personne référente pour l’appel à projets**

Nom : Prénom :

Fonction : Tel : Courriel :

**Renseignements concernant les ressources humaines**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’adhérents |  |
| Nombre de bénévoles |  |
| Nombre de volontaires |  |
| Nombre de salariés |  |
| Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) |  |
|  |  |

**Budget**

Budget de l’année 2024 :

Principaux financeurs :

**Exemples de projets réalisés**

**Annexe 2**

**Liste des Pièces à fournir**

| Les pièces réglementaires | Cadre réservé à l’administration |
| --- | --- |
| Courrier de demande motivée adressé au Président du Conseil Départemental | [ ]   |
| Le Cerfa 15056 (dossier de demande de subvention- Association) | [ ]   |
| Statuts de l’association datés et signés | [ ]   |
| Copie de la Publication au Journal Officiel ou récépissé de déclaration à la Préfecture | [ ]   |
| En cas de modification des statuts, récépissé de déclaration en Préfecture et nouveaux statuts  | [ ]  |
| Délibération du conseil d’administration autorisant la création et la gestion de l’action  | [ ]  |
| Fiche signalétique du candidat selon modèle joint | [ ]  |
| Attestation relative au respect des obligations légales et réglementaires | [ ]  |
| Attestation relative au recours à un commissaire aux comptes *(pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €)*  |  |
| Attestation de non dépôt de bilan, d’absence de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire |  |
| Relevé d’Identité Bancaire | [ ]  |
| Documents relatifs à l’association | Cadre réservé à l’administration |
| PV de la dernière Assemblée Générale | [ ]  |
| Rapport d’activité de l’année à N-1. | [ ]   |
| Dernier bilan financier de l’année N-1 | [ ]  |
| Dernier Rapport du Commissaire aux comptes connu *(pour toute association ayant reçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 €)*  | [ ]  |
| Documents relatifs au projet | Cadre réservé à l’administration |
| Mémoire technique sur la mise en œuvre du projet | [ ]  |

**Cadre réservé à l’administration – Date de vérification :**

**Identité du porteur de projet :**

[ ] Dossier complet

[ ] Dossier incomplet :

[ ] Dossier éligible

[ ] Dossier non éligible au motif de